

L'essentiel du plan de gestion des sites «Pelouses de la Côte chalonnaise»

Plan de gestion synthétique 2014 - 2023



Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à préserver la biodiversité bourguignonne.

Ainsi, le Conservatoire se donne pour missions :

- De protéger les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

En décembre 2013, l'État et le Conseil régional ont agréé le Conservatoire au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

- De porter des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble de la région et en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De faire découvrir les espaces naturels remarquables et de sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature.

Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire gère **plus de 150 sites**, soit **près de 4000 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de parcelles acquises par le Conservatoire ou de parcelles appartenant à des privés ou à des collectivités et pour lesquelles la gestion a été confiée au Conservatoire via des conventions de partenariat. Les milieux concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides, pelouses sèches calcicoles, etc.

L'ensemble de ces sites constitue des **milieux jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites est rattachée au réseau européen Natura 2000 ou bénéficie d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels.

Enfin, le Conservatoire est **gestionnaire de trois des quatre Réserves Naturelles Nationales de Bourgogne**.



Anémones pulsatilles
F. Jeandenand - CENB

Pour gérer ses sites, le Conservatoire établit des « plans de gestion »

Tous les sites gérés par le Conservatoire sont amenés à être dotés d'un **plan de gestion**, validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire. Ce document technique cadre le travail du Conservatoire afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel et une cohérence de la gestion du site, et ce dans l'espace et dans le temps. Au regard du diagnostic réalisé pour chaque site, le plan de gestion se décline en objectifs et opérations à mettre en œuvre en concertation avec les nombreux partenaires locaux afin de concilier au mieux la préservation du patrimoine naturel et les activités humaines. Le plan de gestion est renouvelé tous les 10 ans afin d'ajuster les orientations de gestion en fonction de l'évolution du site. Ce document est également un outil permettant de mobiliser les fonds publics en faveur de la biodiversité.

Très technique, un plan de gestion peut être difficile à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire a rédigé le présent document, appelé «**plan de gestion synthétique**», pour vous présenter l'**essentiel des informations à connaître pour un site donné**.

Des Entités Cohérentes de Gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entité Cohérente de Gestion (ECG)** et font l'objet d'un seul et même document de gestion.

Présentation de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de la Côte chalonnaise »

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires sont reconnues comme des milieux emblématiques de la Bourgogne. Elles constituent aujourd'hui des « coeurs de biodiversité », mais elles sont malheureusement fortement menacées de disparition. Dans le cadre du Programme Life « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » mené dans les années 2000, l'ensemble des « Pelouses de la Côte chalonnaise » a bénéficié de la mise en place de diverses actions de protection, gestion et sensibilisation. Plus de 10 ans après, le Conservatoire poursuit ses actions de préservation sur ces sites.



Contexte socio-économique et culturel

Agriculture : dominée par la vigne, pratique de l'élevage bovin viande allaitant sur le secteur, déprise agricole localement marquée générant des problèmes d'embroussaillement des pelouses.

Sylviculture : exploitation forestière principalement limitée aux plantations résineuses des forêts communales.

Sports et loisirs de pleine nature : randonnées pédestres et équestres, VTT, loisirs motorisés, chasse pouvant engendrer des problèmes de conflits d'usage.

Tourisme et patrimoine culturel : un tourisme articulé principalement autour du patrimoine viticole, un patrimoine archéologique non négligeable sur un des sites et présence de nombreux témoignages des activités de pastoralisme et liés à la viticulture à valoriser (cadoles, murets en pierres sèches).

Contexte général

- **Nombre de sites :** 5 dont 3 sites en délégation de gestion via une convention, 1 en propriété du Conservatoire, 1 bénéficiant d'un bail emphytéotique*
- **Surface :** 280 ha
- **Communes concernées :** Chassey-le-Camp, Bouzeron, Rully, Moroges, Nanton
- **Zonages environnementaux :**
 - 5 ZNIEFF de type 1*
 - 1 site Natura 2000 n° FR 2600974 « Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise », désigné au titre de la Directive européenne « Habitats Faune Flore »
- **Autres zonages :**
 - 1 site classé « Monument historique »
 - 1 site inscrit*
- **Géologie :** calcaires durs du Jurassique moyen et supérieur ; plus ponctuellement calcaires marneux plus tendres soumis à des phénomènes de décarbonatation expliquant la présence sur l'ECG de secteurs plus acides
- **Topographie :** sites installés sur des étroits plateaux aux pentes raides, un mont surplombant la plaine de Saône et un coteau calcaire à la pente prononcée
- **Climat :** des influences continentales et méridionales marquées
- **Milieux naturels présents :** pelouses calcaires (21%), fourrés arbustifs dominés par le buis (51%), chênaies pubescentes (21%)

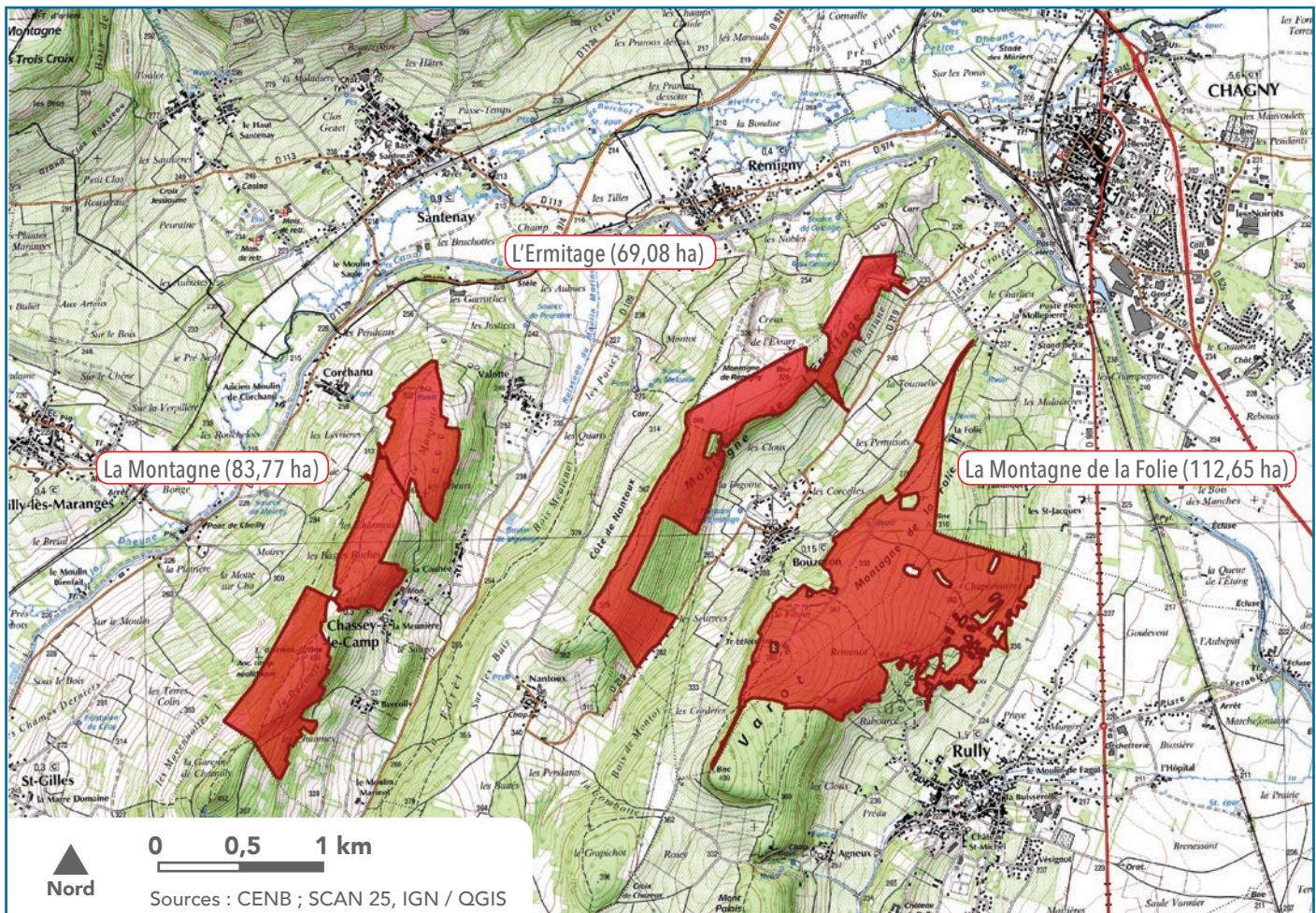
* **Bail emphytéotique :** bail immobilier de très longue durée (supérieur à 18 ans).

* **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type 1 :** secteur de superficie en général limité présentant un grand intérêt biologique ou écologique.

* **Site classé et site inscrit :** les sites et monuments de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque sont des espaces ou des formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation. La différence entre « classé » et « inscrit » tient au niveau de protection, le classement étant le niveau le plus élevé.

Localisation des sites de l'ECG

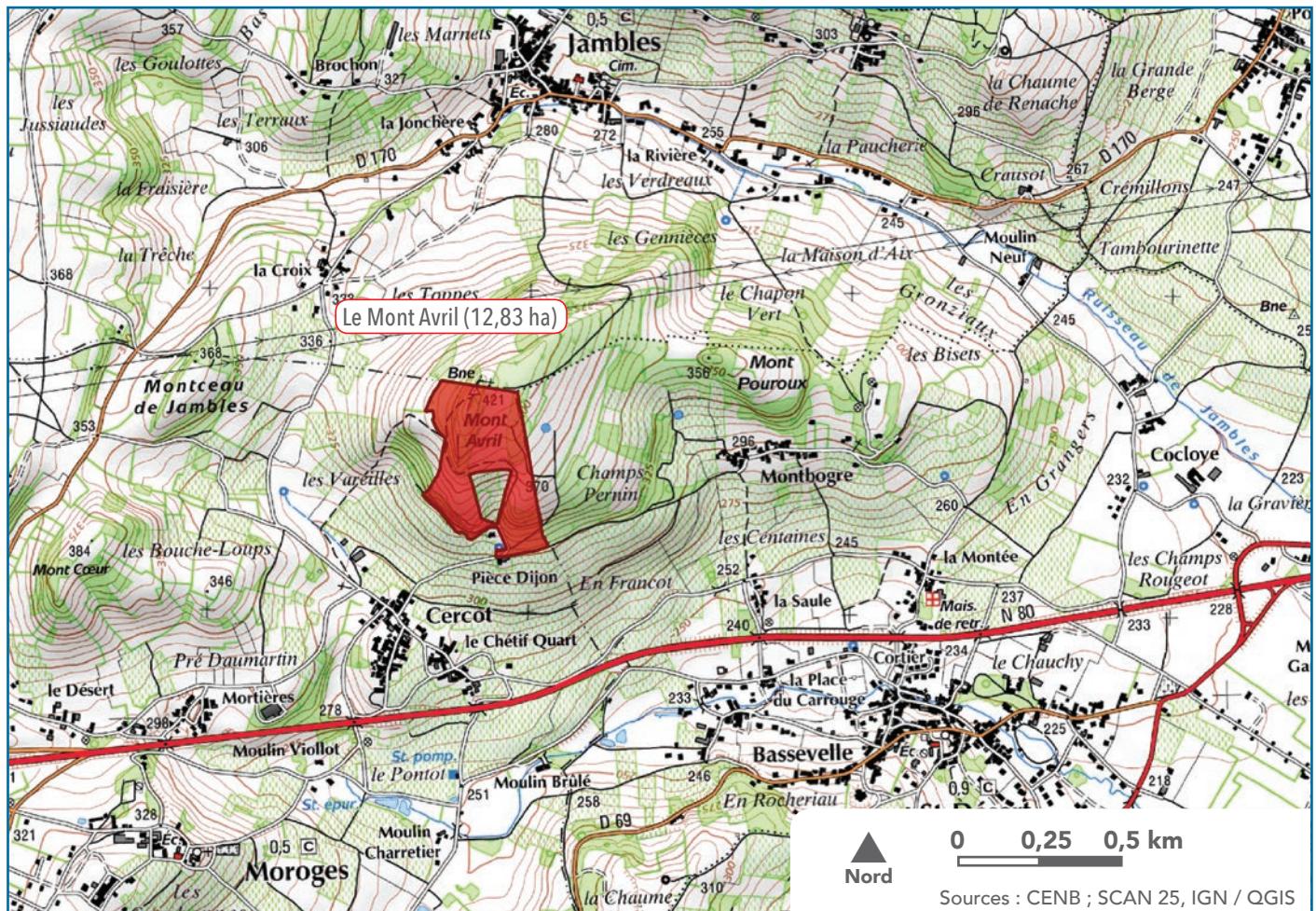
Zone nord



La Montagne de la Folie
F. Jeandenand - CENB

Localisation des sites de l'ECG

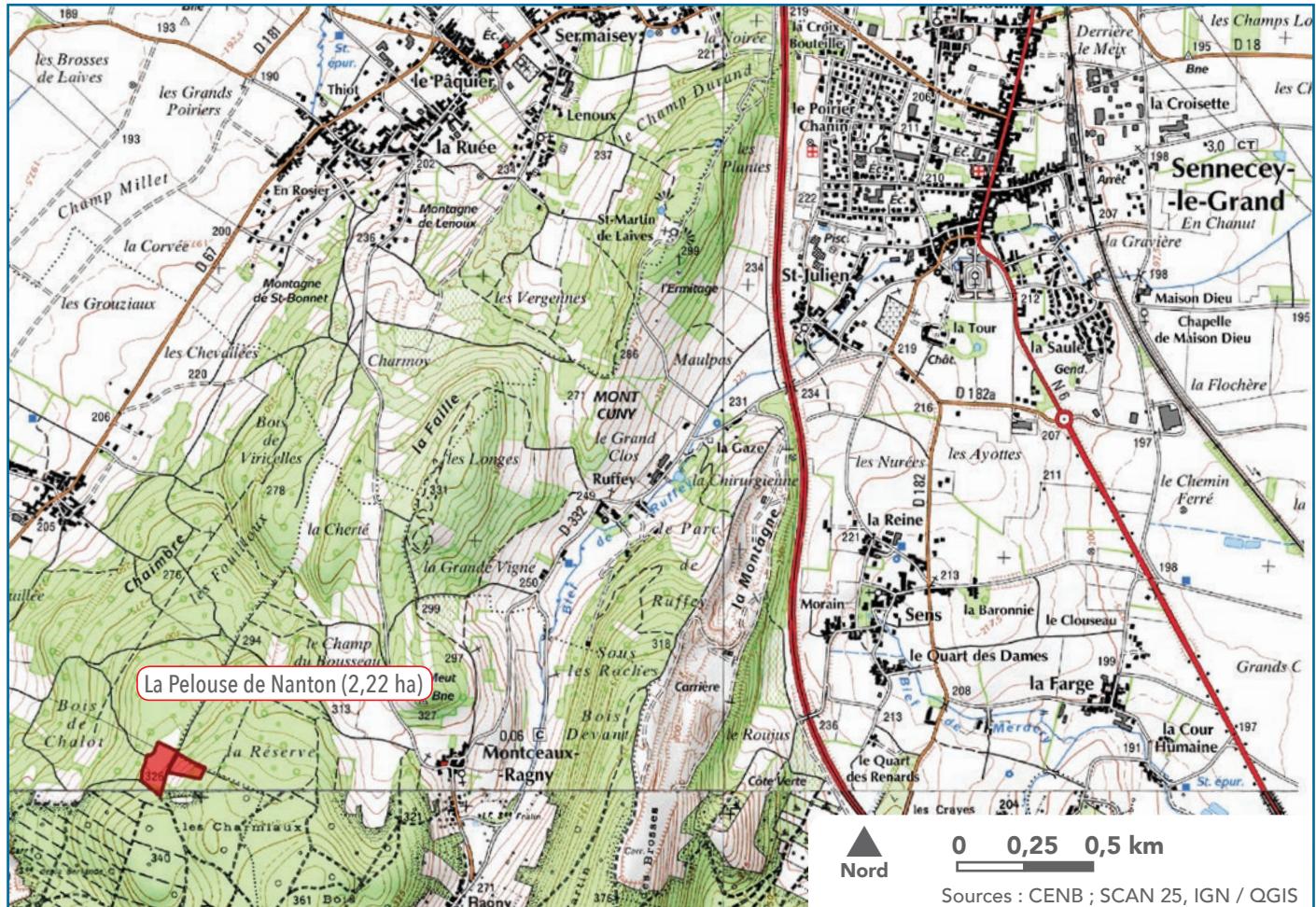
Mont Avril



Pelouse du Mont Avril
S. Petit - CENB

Localisation des sites de l'ECG

La pelouse de Nanton



La pelouse de Nanton
F. Jeandenand - CENB

Un patrimoine naturel à préserver

Des milieux naturels diversifiés et patrimoniaux

L'ECG abrite une multitude de milieux calcaires allant des stades les plus pionniers comme les pelouses très ouvertes sur dalles rocheuses aux stades les plus évolués tels que la chênaie pubescente. La majorité de ces milieux est reconnue d'intérêt européen.

Les **milieux rocheux** sont représentés par quelques **dalles calcaires** disséminées çà et là et accueillant une végétation très clairsemée adaptée à l'absence de sol et la rareté de l'eau. Les plantes qui s'y installent sont appelées des plantes pionnières car ce sont les premières à coloniser le milieu. Il n'est pas rare non plus d'observer quelques **pierreries** avec des espèces végétales proches de celles des pelouses pionnières.

Les **pelouses calcaires** sont des formations végétales rases principalement composées de **plantes herbacées** vivaces adaptées aux **sols calcaires** peu épais et **secs**. Suivant le sol, le relief et le contexte climatique, différentes pelouses se développent avec chacune sa spécificité et sa richesse.

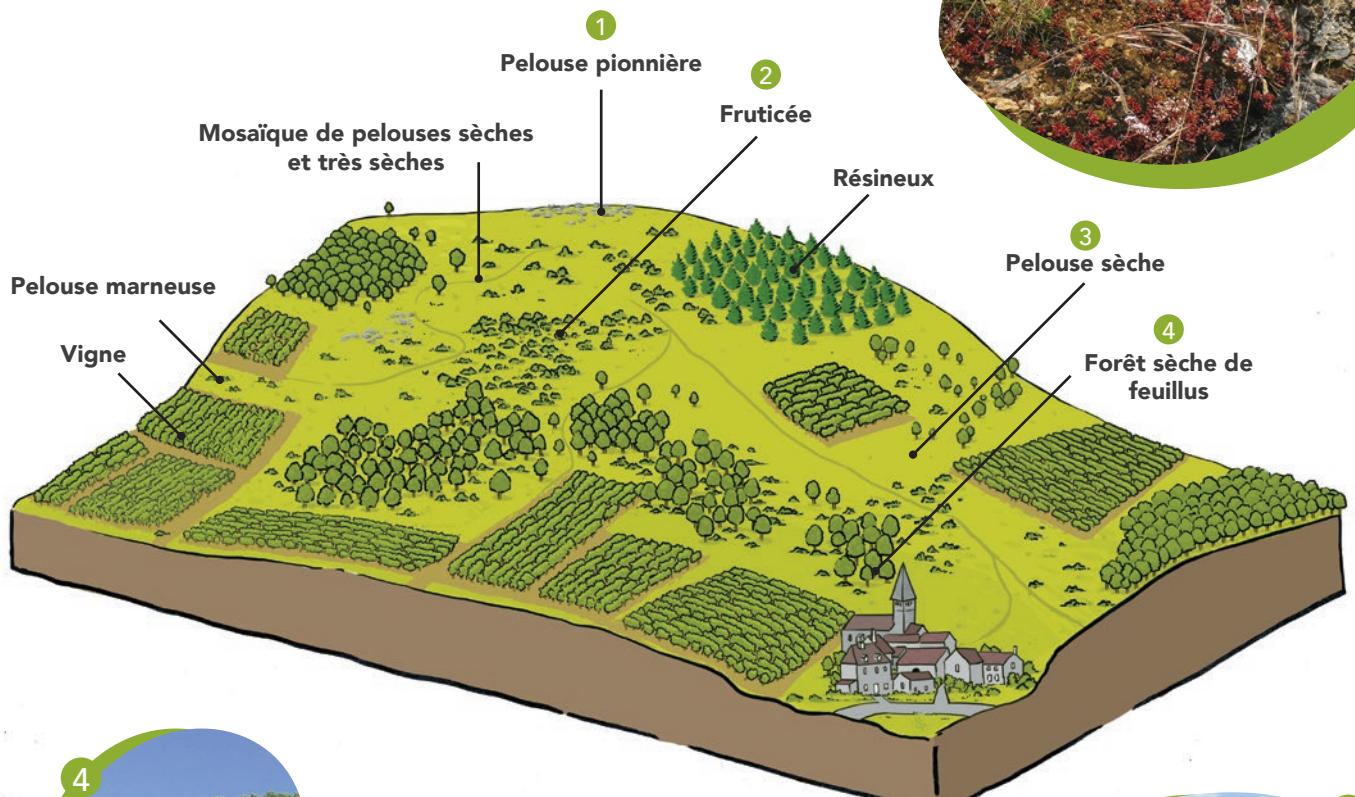
Sur les calcaires durs, l'épaisseur du sol est à l'origine de la variabilité des pelouses. Plus le sol est superficiel, plus la végétation est rase et clairsemée. Plus le sol est profond, plus elle est dense et dominée par les graminées.

Sur les calcaires marneux, la végétation s'enrichit d'**espèces adaptées à une plus forte teneur en eau** au moins une partie de l'année, comme la Chlore perfoliée. Ce sont bien souvent sur ces pelouses que **les orchidées** se développent le mieux.

Sur les calcaires ayant subi des phénomènes de décarbonatation, la flore s'enrichit d'**espèces appréciant des sols légèrement plus acides** comme le Genêt sagitté.

Les fruticées sont des **fourrés d'arbustes et arbrisseaux**, constituant ainsi un milieu de transition entre les pelouses et les forêts. Sur la Côte chalonnaise, le Buis y est bien présent mais prunelliers, aubépines ou encore genévriers les caractérisent aussi.

Les forêts de feuillus sont principalement représentées par les **chênaies pubescentes** localisées sur les rebords de plateaux ou les pentes fortes.



Une flore témoin des influences méditerranéennes marquées

Les conditions géologiques et climatiques de la Côte chalonnaise sont particulièrement favorables au développement d'espèces végétales largement présentes dans le sud de la France.

- Parmi les **plantes à affinités méditerranéennes**, nombre d'entre elles sont liées aux lisières des fruticées les plus chaudes et ne sont pas menacées à moyen terme. Ce sont par exemple l'**Érable de Montpellier**, le **Limodore à feuilles avortées** ou la **Coronille faux-sené**, toutes trois protégées en Bourgogne.



- A contrario, les espèces végétales patrimoniales caractéristiques des **dalles rocheuses** et **pelouses très sèches et très ouvertes** semblent plus en sursis du fait de leurs exigences écologiques et de la dynamique d'embroussaillement des pelouses. Ce sont notamment l'**Inule des montagnes*** et le **Micrope droit**, protégés en Bourgogne ou encore le **Buplèvre du Mont Baldo**.



Une faune adaptée aux conditions chaudes et sèches

Les reptiles



Les milieux secs et chauds sont des zones privilégiées pour les reptiles comme le **Lézard vert occidental**, le **Lézard des murailles**, la **Couleuvre verte et jaune** et la **Couleuvre d'Esculape**, protégés en France et d'intérêt européen.

Les oiseaux



Quelques espèces d'oiseaux patrimoniaux utilisent la mosaïque des pelouses et fruticées pour tout ou partie de leur cycle de vie. L'**Alouette lulu** et la **Pie grièche-écorcheur** privilégiennent les pelouses piquetées d'arbustes où elles se nourrissent et peuvent faire leur nid. Le **Circaète Jean-le-Blanc** et le **Faucon crécerelle**, quant à eux, utilisent les pelouses uniquement comme terrain de chasse.

Les insectes



La diversité des milieux est particulièrement favorable à l'installation de bon nombre de papillons. Parmi eux, une espèce est protégée, la **Bacchante**, inféodée aux lisières forestières. Sept autres espèces, notamment à affinité méditerranéenne comme l'**Agreste***, sont également considérées comme menacées en Bourgogne et méritent ainsi une attention particulière.

* Photographies en couverture du document

Un diagnostic écologique mitigé traduisant de fortes disparités selon les sites

Le diagnostic écologique des sites de l'ECG est principalement basé sur une démarche d'évaluation de l'état de conservation des pelouses. En d'autres termes, il s'agit de « mesurer » l'état de santé des pelouses en étudiant différents « symptômes » tels que l'embroussaillement, le morcellement*, la multiplication des « marques laissées par les activités de loisirs » ou encore le développement du Brachypode*.

Au regard de cet état de santé, plusieurs « remèdes » peuvent être proposés et adaptés à chaque problématique rencontrée.

* On entend par morcellement, le fait que, sur certains secteurs, les pelouses ne forment plus que de petites clairières n'ayant alors plus de liens entre elles.

* Le Brachypode est une espèce de graminée fortement recouvrante qui laisse donc souvent peu de place aux autres plantes typiques des pelouses.

SITES	ÉTATS DE SANTÉ DES MILIEUX NATURELS DU SITE	PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES
La Montagne de la Folie à Bouzeron et Rully	Mauvais à moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Embroussaillement arbustif important Morcellement des pelouses au sein du site
La Montagne à Chassey-le-Camp	Moyen mais susceptible de redevenir satisfaisant	Embroussaillement arbustif important Morcellement des pelouses au sein du site
L'Ermitage à Rémygny et Bouzeron	Bon à moyen selon les secteurs et susceptible de redevenir satisfaisant	Embroussaillement arbustif important Morcellement des pelouses au sein du site
Le Mont Avril à Moroges	Bon	Morcellement des pelouses au sein du site
La pelouse de Nanton	Bon	Développement du Brachypode



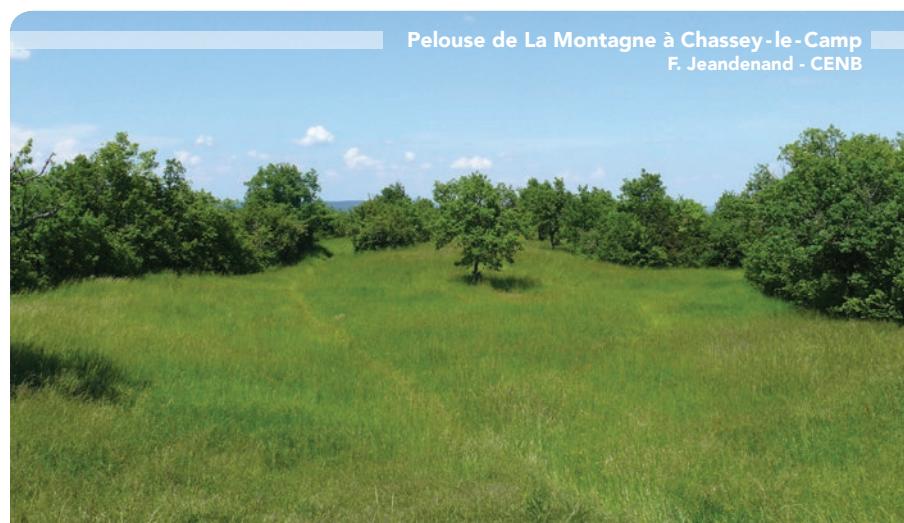
Pelouse sèche en bon état
F. Jeandenand - CENB



Pelouse sèche dans un état moyen
F. Jeandenand - CENB



Pelouse sèche en mauvais état
F. Jeandenand - CENB



Pelouse de La Montagne à Chassey-le-Camp
F. Jeandenand - CENB

Il ressort de cette analyse de l'état de conservation des milieux naturels de l'ECG que les sites sont principalement sous la **menace de la déprise agricole**, engendrant leur **embroussaillement progressif** et le **morcellement des pelouses** au sein des sites.

Au regard de ce constat, tout un ensemble de mesures a été proposé par le Conservatoire afin de répondre de façon pertinente, cohérente et adaptée aux problématiques de chaque site de l'ECG.

Des mesures pour répondre aux enjeux du site

Les budgets prévisionnels mentionnés ci-dessous sont calculés pour toute la durée du plan de gestion, soit 10 ans.

Une gestion pastorale et mécanique pour restaurer et entretenir les pelouses calcaires

Le **pâturage extensif** des pelouses est un des moyens les plus efficaces pour garantir la préservation de ces milieux tout en assurant leur valorisation économique. Il s'agira donc d'assurer la **pérennisation de ces pratiques** tout en accompagnant leur bonne mise en œuvre sur les sites où elles existent déjà, notamment en améliorant certains des équipements pastoraux. Souvent, ce pâturage devra être accompagné d'opérations mécaniques d'entretien comme le broyage.

Sur certains secteurs, les fourrés arbustifs sont trop denses et ne permettent pas actuellement la mise en place d'un pâturage. Il s'agira donc de procéder à des **opérations de restauration par broyage** préalables à la mise en place du pâturage.



Pâturage sur la Montagne de la Folie
F. Jeandenand - CENB

Sites concernés par la mise en place et l'amélioration des équipements pastoraux : la Montagne de Chassey-le-Camp, le Mont Avril et pelouse de Nanton

Budget prévisionnel : 20 000 €

Calendrier prévisionnel : à partir de 2015 et régulièrement jusqu'en 2023

Sites concernés par l'entretien mécanique complémentaire au pâturage : tous

Budget prévisionnel : 17 000 €

Calendrier prévisionnel : tous les ans

Sites concernés par la restauration par intervention mécanique : la Montagne de Chassey-le-Camp, l'Ermitage et la Montagne de la Folie

Budget prévisionnel : 14 000 €

Calendrier prévisionnel :
de 2014 à 2018

L'entretien par pâturage sera mis en œuvre sur tous les sites de l'ECG. Les coûts liés à ce pâturage et aux opérations de broyage réalisés dans le cadre de Mesures Agri-environnementales sont à ajouter aux budgets précédemment cités.

Une politique de non intervention pour favoriser la naturalité des boisements feuillus



Les peuplements feuillus ne feront pas l'objet d'interventions. L'objectif est de les laisser évoluer librement, ce qui devrait favoriser l'apparition de conditions propices au développement des espèces animales et végétales liées au vieillissement des forêts et à la sénescence des arbres. Seules quelques opérations de mise en sécurité pourront être réalisées.

Sites concernés : la Montagne de Chassey-le-Camp, l'Ermitage et la Montagne de la Folie

Budget prévisionnel pour la mise en sécurité de certains secteurs :
2 000 €

Calendrier prévisionnel : à préciser en fonction des besoins



Exemple de forêt à forte naturalité
F. Jeandenand - CENB

Bois mort favorable à une faune spécifique
F. Jeandenand - CENB

Des aménagements de découverte entretenus et des animations pour concilier préservation des milieux et valorisation du patrimoine naturel

Afin que chacun puisse découvrir les particularités des milieux naturels de cette ECG tout en préservant leur qualité, **les aménagements de découverte existants sur les sites seront entretenus voire confortés**. Une réflexion pourra également être menée sur l'opportunité d'installer d'autres infrastructures sur tout ou partie des autres sites.

Des animations scolaires et à destination du grand public seront également organisées sur les sites.

Des articles dans les bulletins communaux seront régulièrement rédigés afin d'informer la population locale des actions mises en œuvre

Sites concernés par l'entretien des infrastructures de découverte :

La montagne de Chassey-le-Camp et le Mont-Avril

Budget prévisionnel : 6 500 €

Calendrier prévisionnel : à préciser en fonction des besoins



Borne directionnelle du sentier de découverte du Mont Avril
O. Girard - CENB

Sites concernés par la réalisation d'animations : tous

Budget prévisionnel : 8 500 €

Calendrier prévisionnel : une fois sur chaque site au minimum durant la durée du plan de gestion

Une pérennisation voire une consolidation de la maîtrise foncière pour faciliter la mise en œuvre de la gestion

Sur certains sites, le **parcellaire** maîtrisé par le Conservatoire est **morcelé**. Une **animation foncière** est nécessaire pour essayer de rendre les **périmètres** des sites **plus cohérents** et permettre d'assurer une **gestion plus efficace**.

Il s'agit en outre de développer une approche de **gestion plus globale des pelouses** de l'ECG sous l'angle des **réseaux écologiques** et de prendre en compte les démarches territoriales liées aux documents d'urbanisme et à la mise en place de la Trame verte et bleue.

Sites principalement concernés : L'Ermitage

Budget prévisionnel : 5 500 €

Calendrier prévisionnel : 2014-2015

Une concertation locale pour que chacun s'approprie les opérations

Pour mieux préserver les richesses des sites, il est primordial d'**informer et d'impliquer les acteurs locaux** dans les actions de gestion. Les réflexions conduites sur les sites sont donc menées en concertation avec les élus, les animateurs des sites Natura 2000 et les autres partenaires.

Sites concernés : tous

Budget prévisionnel : 23 000 €

Calendrier prévisionnel : à préciser

Des actions de suivis pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place

Pour gérer au mieux les milieux naturels, il est important de **bien en connaître les espèces et leurs réactions aux différentes opérations mise en place**. Ces suivis permettent alors de :

- s'assurer de la bonne mise en œuvre technique du plan de gestion, en accompagnant notamment les divers partenaires locaux,
- évaluer et réajuster au besoin les opérations de gestion,
- localiser et caractériser les stations d'espèces protégées ou à forte patrimonialité,
- pallier le manque de données concernant certains groupes faunistiques plus méconnus.



Surveillance scientifique sur pelouse sèche
G. Doucet - CENB

Sites principalement concernés : tous

Budget prévisionnel : 22 000 €

Calendrier prévisionnel : 2014-2023

Un lien fort avec les sites Natura 2000



3 des 5 sites de l'Entité Cohérente de Gestion « Pelouses de la Côte chalonnaise » font partie intégrante du site Natura 2000 n° FR2600974 « Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise ». Ainsi, dans une logique de cohérence, le travail et les objectifs du Conservatoire concordent avec ceux définis dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des actions est concertée.

Le dispositif Natura 2000 permet par ailleurs d'apporter un soutien financier à la mise en œuvre de certaines des mesures de gestion dont le pâturage par des exploitants agricoles.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en prenant en compte les activités humaines.

Localisation du site Natura 2000 et des sites de l'ECG



■ Site Natura 2000 n° FR2600974
« Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise »

■ Sites de l'ECG

0 2,5 5 km



Pour en savoir plus...

Sur les sites du Conservatoire

Vous pouvez contacter le Chargé de missions territorial 71 :

Frédéric JEANDENAND
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Maison de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère - Ratenelle
Pont Seille
71290 La Truchère
Tel : 03 85 51 35 79
frédéric.jeandenand@cen-bourgogne.fr

Visitez le site internet du Conservatoire :
www.cen-bourgogne.fr

Sur le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise »

Vous pouvez contacter l'animatrice du site :

Pauline PERREARD
Communauté de Communes sud côte chalonnaise
3 Impasse des Marbres - 71390 Buxy
Tél : 03 85 45 05 26
anim2000.p3c@ccscs.fr

Visitez le site internet du site Natura 2000 :
<http://pelousescalcaires-cotechalonnaise.n2000.fr>

En couverture : Pâturage bovin sur la Montagne de la Folie / Inule des montagnes / Agreste (papillon) / Jeune Pie - Grèche écorcheur : F. Jeandenand, G. Doucet & R. Desbrosses - CENB

Imprimé par ADN Imprimeur sur papier recyclé à 75 exemplaires
Décembre 2014

Document réalisé avec le soutien financier de :

